



CLUB DES ENTREPRISES

Devenir Membre du Club des Entreprises, c'est

Associer votre structure à un projet culturel de référence.

Vous engager dans une action citoyenne en faveur de la scène française.

Donner l'occasion à vos collaborateurs de découvrir de nouveaux horizons.

Stimuler l'esprit d'innovation de vos équipes en les confrontant à la créativité des artistes contemporains.

Participer à la remise du Prix Marcel Duchamp, à des vernissages, des avant-premières, des évènements de la vie artistique.

Mobilisant 300 collectionneurs d'art contemporain, l'Association pour la diffusion internationale de l'art français (ADIAF) s'est donnée comme mission de contribuer au rayonnement international de la scène française et de développer l'esprit de collectionneur. Son action se déploie autour de trois pôles :

LE PRIX MARCEL DUCHAMP

Créé en 2000, le Prix Marcel Duchamp compte parmi les actions phares de l'ADIAF. Organisé depuis l'origine en partenariat avec le Centre Pompidou et doté de 90 000 €, dont un prix de 35 000 € pour le lauréat, il est considéré aujourd'hui comme une référence parmi les grands prix d'art contemporain mondiaux.

EXPOSITIONS ET RÉSIDENCES

Plus qu'une distinction prestigieuse, le Prix Marcel Duchamp est un dispositif complet d'accompagnement des artistes grâce au programme d'expositions de l'ADIAF : plus de 50 expositions sur la scène française organisées autour des artistes du Prix Marcel Duchamp, dont 20 à l'international. L'ADIAF propose également aux artistes des résidences : en France au sein de la Manufacture de Sèvres et aux Etats-Unis au sein de la Villa Albertine.

PLATEFORME COLLECTIONNEURS

L'ADIAF se veut également un lieu d'épanouissement pour les amoureux d'art contemporain et offre de nombreuses propositions à ses membres qui peuvent ainsi aiguïser leur « œil » de collectionneur (une soixantaine chaque année).

CLUB DES ENTREPRISES

Cotisation unique à 2 500 €

(coût réel pour l'entreprise : 1 000€ *)

L'inscription permet la participation de 2 membres à l'ensemble des activités ADIAF

Prix Marcel Duchamp

- Vote pour établir la liste des artistes proposés au comité de sélection du Prix Marcel Duchamp
- Invitations à l'annonce des nommés et au vernissage de l'exposition du Prix Marcel Duchamp au Centre Pompidou
- 2 places offertes pour la soirée du Prix Marcel Duchamp
- Visibilité dans le catalogue du Prix Marcel Duchamp (2 catalogues offerts).

Programme Collectionneurs**

- Visites exclusives d'ateliers d'artistes et de collections privées
- Visites d'expositions et de foires
- Voyages en région et à l'étranger autour des expositions ADIAF
- Dîner-rencontre autour d'une personnalité du monde de l'art
- Programme ADIAF Emergence : dîner, table-rondes, visite d'ateliers collectifs...
- Cartes VIP des foires partenaires françaises sur demande : Art Paris, Paris Photo, Drawing Now, Asia Now...
- Carte VIP de certaines foires internationales (selon disponibilités).

- **Possibilité d'organiser un évènement sur-mesure pour vos collaborateurs ou vos VIP à des conditions budgétaires privilégiées.**

* Dans le cadre de la législation fiscale en vigueur en France, les cotisations versées à une association d'intérêt général donnent droit à des réductions d'impôts à hauteur de 60% du montant figurant sur le reçu fiscal dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaire de l'entreprise.

** Les différents évènements sont accessibles dans la limite des places disponibles.

Association pour la diffusion internationale de l'art français

Siège : 23 quai Voltaire, 75007 Paris


Permanence : 101 rue de Prony 75017 Paris

Tél. 01 40 54 93 81 / adiaf@adiaf.com / www.adiaf.com / LinkedIn : ADIAF



ADHÉSION AU CLUB DES ENTREPRISES ADIAF 2024

– valable 1 an, du 1^{er} janvier au 31 décembre –
À régler avant le 31 mars 2024

 Je souscris au Code déontologique de l'ADIAF*,
et souhaite adhérer au Club des entreprises

* À voir sur le site www.adiaf.com

Société.....

Nom Prénom

Téléphone Portable

Email@.....

Adresse

.....

.....

Date Signature

Règlement

- sur le **site www.adiaf.com** via l'espace Membres (renouvellement)
- par **virement** :
RIB : 30004 01471 00010020550 16
IBAN : FR76 3000 4014 7100 0100 2055 016
BIC : BNPAFRPPPRG
Merci d'indiquer le nom de l'adhérent dans l'objet du virement
- par **chèque** à l'ordre de l'ADIAF à envoyer au 101 rue de Prony, 75017 Paris

L'ADIAF bénéficie du soutien généreux de



Association pour la diffusion internationale de l'art français

Siège : 23 quai Voltaire, 75007 Paris

Permanence : 101 rue de Prony 75017 Paris

Tél. 01 40 54 93 81 / adiaf@adiaf.com / www.adiaf.com / LinkedIn : ADIAF